

COMMUNE DE PETITE-FORET
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Conseil municipal du 7 février 2023

Délibération n° : 23-02-06
2.1 Documents d'urbanisme

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES OPEREES PAR LA COMMUNE POUR L'ANNEE
2022**

L'an deux mil vingt-trois, le sept février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal s'est réuni à la salle du Conseil (Jules Mousseron), en séance publique sous la présidence de Sandrine GOMBERT, Maire, en suite de la convocation en date du premier février dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 18

Rachid LAMRI - Christine LEONET - Arlette VANDEPOEL - Jean-Pierre POMMEROLE - Véronique JOLY – Robert VANOVERSCHELDE – Elisabeth SEREUSE - Didier DEMAREST - Gérard GAILLARD - Christian DURIEUX - Pascal CROMBE - Marie-Renée LOUVION - Abdel-Aziz AITLAMAALMAHMED - Christine HUET - Grégory SPYCHALA Dominique DAUCHY - Tiphanie OTLET

Étaient excusés

Isabelle DUFRENNE a donné pouvoir à Christine LEONET
Dominique CORREA a donné pouvoir à Grégory SPYCHALA
Dorothee MARTIN a donné pouvoir à Dominique DAUCHY

Étaient absents

François STASINSKI - Claudine GENARD - Sylvia PISANO - Léa DEQUAYE - Gérard QUINET - Claudine HERLIN

Nombre de suffrages exprimés : 21

Votes Pour : 21

Vote Contre : 0

Abstention : 0

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2241-1,

CONSIDÉRANT que le bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées par les communes de plus de 2000 habitants donne lieu, chaque année, à une délibération de l'assemblée délibérante, annexée au compte administratif ;

CONSIDÉRANT qu'en application de ce dispositif législatif, le Conseil municipal est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2022 les acquisitions et cessions suivantes ont été réalisées :

ACQUISITIONS

- Par délibération en date du 19 février 2020, transfert par la société CRÉER PROMOTION, sans contrepartie, de la voirie du lotissement « Les Forestales ». Les parcelles concernées sont sises rue Jean Stablinski et cadastrées section AL n° 528, 536, 549, 550, 555, 556, 567 et 514 pour une superficie totale de 14 a 39 ca.

CESSIONS

- Par délibération en date du 10 décembre 2019, cession au Département du Nord, pour 33 151.50 euros des parcelles sises lieu dit Sarthalot, cadastrées section AC 746- 554 pour une superficie totale de 9 a34 ca ;
- Par délibération en date du 10 mai 2022, cession à Monsieur Cédric JUMELET, pour 228,80 euros de la parcelle sise rue Louis Aragon, cadastrée section AP 686 pour une superficie de 13 ca.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- le bilan des acquisitions et cessions 2022.

Ainsi fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus mentionnés
Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Sandrine GOMBERT

Acte mis en ligne le : 15 février 2023

Acte transmis au contrôle de légalité le : 10 février 2023

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité, saisine possible par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le Maire



Sandrine GOMBERT